



## Ouvrir mon cabinet comme psychotherapeute

Par **matilla**, le **10/08/2008** à **11:59**

**Bonjour,**

Puis-je ouvrir mon cabinet de psychothérapeute sans avoir fait la formation.  
Mes expériences : 26 ans en milieu hospitalier comme animatrice auprès de psychologues, formations et ateliers avec des psychiatres de Paris.

Si j'ouvre mon cabinet suis-je dans la légalité ?

**Merci d'avance.**

Par **Marion2**, le **10/08/2008** à **17:38**

Essayez de faire valider votre expérience professionnelle par un diplôme

Par **matilla**, le **10/08/2008** à **19:55**

oui, merci du conseil mais je ne sais pas comment faire.

Par **sd40**, le **17/08/2008** à **10:54**

Bonjour,

J'ai lu dernièrement qu'il fallait un minimum de suivi de formation afin de pouvoir s'installer en qualité de psychothérapeute.

Méfiez vous car même si vous travailler dans le médical, les psychothérapeute ont déposé une demande de réglementation quant à leur activité et justement au fait qu'il faille connaissance et expérience en ce domaine.

Je pense qu'avec vos années d'expériences dans le médical, il ne vous faudrait pas une lourde formation pour acquérir le statut en question.

Voici pour vous espérant avoir pu contribuer au mieux.

Cordialement

S.D.

Par **matilla**, le **31/08/2008** à **20:19**

je rentre de vacances ,merci pour votre savoir et de m'en avoir fait part et je compte bien faire une formation sur la therapie cognitive.Merci

Par **Patricia**, le **31/08/2008** à **20:32**

Bien que la psychothérapie ne soit pas reconnue dans le milieu médical, il vous faut quand même une formation et un diplôme pour l'exercer en tant que libérale et en toute légalité.  
Les études sont longues et coûteuses...

Par **piloux**, le **06/12/2012** à **15:17**

[fluo]BONJOUR[/fluo] Je crois rêver!! il faut absolument rien du tout !!  
aucun diplôme pour ça!!  
Les psychothérapeutes n'ont rien, tout le monde peut le faire!! vu que c'est pas reconnu par l'Etat, ni la médecine!!!  
Alors je voudrais bien savoir qui délivre ce diplôme bidon?? une secte peut être !!

Par **amajuris**, le **06/12/2012** à **17:37**

bjr,  
je vous laisse consulter le décret suivant:

**DECRET**

Décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute

Par **cindycécé**, le **07/12/2012** à **15:03**

Bonjour,

J'ai passée une formation à distance sur la psychologie de l'enfant sur deux ans que j'ai réussie avec une moyenne de 16.66 et je souhaiterais savoir si ça suffisait pour me lancer dans la psychothérapie de l'enfant ou si je dois faire d'autres formation ou passer un diplôme? Merci d'avance pour votre aide

Par **pat.niros**, le **13/12/2012** à **17:07**

Bonsoir, étonnement, il existe bien des formations reconnues d'état, dans le domaine de l'art thérapie. Il existe également des D.U.de psychothérapeute donnant aussi l'accès à l'ouverture d'un cabinet.

Par **jujuj**, le **24/01/2013** à **21:03**

pff!

Par **srd**, le **25/05/2013** à **19:55**

[fluo]bonjour[/fluo]

que faut il pour ouvrir un cabinet de thérapeute? ( y a t-il une procédure particulière et à qui faut il s'adresser?)

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **BioDiva**, le **06/05/2014** à **16:09**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

Je suis psychologue : diplôme universitaire Bac +5 protégé par la loi (au cas où). Vos demandes m'effraient. Etre psychothérapeute entraîne de lourdes responsabilités envers les personnes que l'on reçoit! Il faut des compétences, une formation en TCC ne suffit clairement pas. Ce n'est pas parce que le titre n'est pas encore très protégé qu'il faut faire n'importe quoi avec les gens! Demandez-vous plutôt si vous êtes compétents pour cette chose pour laquelle vous n'êtes pas formé! Vous risquez de faire des dégâts sur des êtres humains, j'ose espérer que ce n'est pas votre objectif.

Soit vous avez une réelle motivation pour ce métier et vous vous formez sérieusement : il existe de très bonnes écoles de psychothérapie qui proposent des formations en 6 ans! Ou la faculté de psycho : 5 ans d'études après le bac.  
soit, ce n'est que pour faire quelque chose... peu importe, dans ce cas, changer d'orientation.  
Si vous aimez discuter, entrer en contact avec les gens, choisissez le commerce.  
Un peu de sérieux s'il vous plait!

Par **Lilou1981**, le **25/05/2014** à **19:46**

Bonjour j'ai un diplôme d'état bac + 5 en ressources humaines et je me demande si cela convient pour ouvrir un cabinet de psychologue? Merci pour vos réponses! :-)

Par **moisse**, le **26/05/2014** à **11:41**

Bonjour,  
Un bac +5, mais pas en lecture, car vous auriez pu relever dans ces échanges le texte règlementant l'accès à cette profession, texte dont je voue renvoie le lien ci-après :  
<http://www.legifrance.com/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022244482>

Par **max**, le **08/12/2015** à **17:45**

bonjour,

Je suis psychothérapeute. Et oui j'ai suivie une formation, non pas dans une secte mais bien dans une université. Je possède donc un bac+6 : un master de psychanalyse et un diplôme universitaire de psychothérapie. Il ne faut pas s'imaginer être psychothérapeute en se levant un matin, il y a un cursus à suivre, et même quand on la suivi c'est difficile de trouver une place, donc merci de ne pas polluer la profession si vous n'avez pas le bagage nécessaire.

Par **gassa sadika**, le **05/01/2016** à **19:13**

bonsoir svp max j'ai vraiment besoin de vous parlé a propos de cette discipline merci

Par **Lyn974**, le **13/01/2016** à **14:33**

Bonjour alors voilà je souhaite devenir thérapeute mais je ne sais pas comment faire y'a til peu être une formation plus courte pour exercer ce métier ?

Par **Saikogwen**, le **03/03/2016** à **22:57**

Bonsoir,

pour réaliser des psychothérapies, donc des soins psychologiques,... il faut avoir la formation qui le permette. Il ne suffit de juste avoir envie de "conseiller" et "écouter" des gens. C'est un long cursus théorique et de pratique clinique (stages,...).

Quand on veut faire de la psycho... on fait psychologue et on va passer ses 5 ans d'études (avec sélection au bout).

Si c'était si simple et rapide de savoir évaluer et soigner la psyché humaine, ça ne prendrait pas autant d'années d'études, ni toute une vie ensuite, de formations régulières !

Pour info le titre de psychothérapeute est réglementé et il est interdit de mentionner "psychothérapie" ou "psychothérapeute" sur sa plaque si on ne le possède pas (délivré par l'A.R.S. après dossier).

Merci d'arrêter de s'improviser "psy" dès qu'on aime parler avec les gens, c'est un vrai métier.

Gw psychologue clinicienne

Par **amajuris**, le **04/03/2016** à **18:50**

lyn974,

votre question est un peu vague car, est thérapeute toute personne qui soigne des maladies, un médecin est un thérapeute.

donc il faut prévoir plusieurs années d'études supérieurs pour pouvoir soigner les gens.

salutations

Par **nniiccoo**, le **03/07/2016** à **18:33**

Bonjour,

Je pratique la psychothérapie depuis plusieurs années.

La question de départ a été posée par Matilla en 2008. Il est donc inutile de lui répondre. La question de lyn974 a eu aussi sa réponse.

Mais pour ceux qui passeraient par ce forum et qui auraient la même question, voici ma contribution:

Pour avoir le titre de psychothérapeute la loi oblige à être inscrit dans le registre national des psychothérapeutes. Pour cela il faut justifier d'une formation, précisée dans la loi, avec des dispositions particulières selon que l'on est psychiatre, psychologue, ou psychanalyste.

Par contre, on peut très bien pratiquer la psychothérapie sans avoir suivi de formation. C'est le titre de psychothérapeute que l'on n'a pas le droit d'utiliser si l'on n'a pas été formé.

Maintenant, est-ce qu'il est dangereux pour les patients d'être suivis par un praticien sans formation ? Il est légitime de se poser cette question. Cependant, le domaine de la psychothérapie est assez particulier. Plus que partout ailleurs c'est le cheminement individuel du praticien qui compte. Une expérience de 26 ans en hôpital comme animatrice avec des psychologues et des psychiatres, comme dans le cas de Matilla, peut très bien être mille fois

plus porteuse de savoir être et de savoir faire qu'une formation de psychothérapeute telle que précisée dans la loi. Par contre il me semble essentiel de suivre soi-même une psychothérapie.

Ceci dit, pour une raison qui devient claire lorsqu'on avance dans la connaissance de Soi, un praticien pourra se rendre compte au fur et à mesure de sa pratique que les patients qui viennent le consulter sont précisément ceux qu'il peut aider. Et allant plus loin il se rendra aussi compte qu'en vérité ceux sont eux qui viennent l'aider.

Bon courage à ceux qui se sentent appelés :-)

Par **Tomtom79**, le **18/09/2016** à **15:31**

Bio diva il est bien évident que la formation ne fait pas tout si ce n'est que pour rabâcher des theories. Tout depend de la personne. Le diplôme de psychologue ne fait pas tout, j'en connais beaucoup qui l'on est ne sont pas très bon.

Par **ima**, le **01/03/2017** à **16:54**

Bonjour,

Je vis en Belgique et je travaille comme éducatrice spécialisée depuis 15 ans dans un service d'aide éducative et de médiation familiale. J'ai également suivi une formation à l'approche systémique et à la thérapie familiale. Je me sens de plus en plus à l'aise dans ma pratique professionnelle et je pense que je commence à être prête pour me lancer en libéral. Je souhaiterai m'installer en France, malheureusement je ne connais pas les démarches administratives qu'il faut suivre. Pourriez vous m'orienter, me donner quelques conseils. Merci

Par **Poline\***, le **08/03/2017** à **09:13**

Bonjour Imma,

JE suis Art thérapeute diplômé de la fac de médecine en france.

Je souhaiterai m'installer en consultation libéral à Bruxelles.

As tu des conseils sur les démarches administratives et obligation lega.

Un grand merci pour ta réponse.

Par **Maoua**, le **07/07/2017** à **16:46**

Bonjour, je viens de découvrir ce site et je suis agréablement surprise de lire des contenus édifiants et instructifs quant à l'exercice de ce qui est, selon moi, une vocation. Je suis psychanalyste, ayant été en analyse durant plusieurs années auprès de trois analystes reconnus par leur propre association. C'est le meilleur bagage que peut avoir un

psychanalyste pour s'installer à son tour et prétendre apporter une aide à d'autres personnes, sans avoir sur eux ni savoir, ni jugement. J'ai fait la formation complète qui permet l'inscription sur le Registre National des Psychothérapeutes, ainsi qu'un Master2 en psychopathologie, psychanalyse et je voudrais dire à tous ceux et celles qui s'imaginent que c'est une activité à la mode qui s'improvise comme une pratique sportive, que le parcours est long, demande beaucoup de travail, beaucoup de ténacité et de persévérance - surtout si on n'est plus tout jeune - mais que les ouvertures d'esprit que ce travail apporte justifient l'effort. "C'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante..." dit le renard au petit prince. Si c'est le temps qui est votre principal obstacle, orientez-vous vers des sites en ligne qui se proposent de vous former à jouer avec l'illusion sur soi et la poudre de perlimpimpin... Et revoyez votre orthographe et votre grammaire ; ça ne fait pas bon effet.

Par **Bruno 3434**, le **16/12/2019** à **13:00**

Bonjour,

Tout d'abord peu importe votre formation ou non car dans le domaine de la psychologie nous ne sommes absolument pas dans un domaine cartésien. Il faut avant tout savoir comprendre l'autre et aller chercher par sa capacité d'analyse ce qui fait que cette ou ces personnes sont devant vous. Cette confiance à se mettre à nu va bien au delà d'un diplôme quelconque dans un système scolaire Français. Je connais bon nombre de psychologues et pire des psychiatres qui ne valent rien et pourtant qui possèdent des diplomes ou plutôt se cachent derrière pour encaisser le plus longtemps possible au détriment de la guérison de leurs patients. Je propose à toutes personnes diplômée d'avoir cette capacité d'analyser une autre personne en discutant avec elle pendant 20 minutes, si vous savez faire cela alors vous êtes comme moi et croyez moi ou non je ne l'ai absolument pas cherché, c'est comme cela depuis mon adolescence. Je dirais même que cela est parfois gênant car vous voyez des choses sur des personnes avec qui vous discutez simplement, du type mentalist, et là je plaisante bien évidemment car cela n'existe pas. Pour conclure, un diplôme donne la connaissance qui peut paraître bien inutile sans une capacité comme celle que j'ai décrite plus haut. La connaissance théorique est une chose, la compétence une autre, intéressez vous aux livres moi je préfère m'intéresser à ceux qui vous donne leur confiance. Les théoriciens bons petits élèves j'attends vos commentaires. Ah au fait, mon métier n'est pas lié à la psychologie puisque je ne suis que président d'un groupe commercial.

Par **nihilscio**, le **16/12/2019** à **13:24**

Bonjour,

[quote]

Tout d'abord peu importe votre formation ou non car dans le domaine de la psychologie nous ne sommes absolument pas dans un domaine cartésien.[/quote]

...

[quote]

La connaissance théorique est une chose, la compétence une autre, intéressez vous aux livres moi je préfère m'intéresser à ceux qui vous donne leur confiance.[/quote]

Votre opinion personnelle est une chose, la loi en est une autre.

La profession de psychologue est réglementée. Les conditions pour l'exercer sont définies à l'article premier du décret 2010-534 du 20 mai 2010 :

*L'inscription sur le registre national des psychologues mentionné à l'article 52 de la loi du 9 août 2004 susvisée est subordonnée à la validation d'une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à cinq mois effectué dans les conditions prévues à l'article 4.*

***L'accès à cette formation est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France ou d'un diplôme de niveau master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse.***

Par **Bruno 3434**, le 16/12/2019 à 13:58

Bonjour,

Moi je vous parle de compétence et de capacité pas de loi. La confiance et l'abus sont encadrés par la loi mais de nombreux psy excluent l'obligation de résultat pour se dédouaner de ces règles. Parlons donc de résultats concrets et factuels pas de théorie mais bon dans un monde où l'argent est associé au pouvoir, il est difficile de remettre en cause les soit disant acquis, du moment que l'on pense comme il se doit alors tout va bien. Du résultat bon dieu (c'est une expression) c'est ce que les personnes en détresse veulent pas autre chose. Au fait au sujet de l'argent, il n'y a pas plus capitaliste que moi donc ce que j'écris ce n'est pas une critique mais un constat.

Par **Bruno 3434**, le 16/12/2019 à 13:59

Bonjour,

Moi je vous parle de compétence et de capacité pas de loi. La confiance et l'abus sont encadrés par la loi mais de nombreux psy excluent l'obligation de résultat pour se dédouaner de ces règles. Parlons donc de résultats concrets et factuels pas de théorie mais bon dans un monde où l'argent est associé au pouvoir, il est difficile de remettre en cause les soit disant acquis, du moment que l'on pense comme il se doit alors tout va bien. Du résultat bon dieu (c'est une expression) c'est ce que les personnes en détresse veulent pas autre chose. Au fait au sujet de l'argent, il n'y a pas plus capitaliste que moi donc ce que j'écris ce n'est pas une critique mais un constat.

Par **nihilscio**, le 16/12/2019 à 14:06



Votre intervention est ambiguë et peut laisser croire que la profession est accessible à tout un chacun qui pense en avoir les capacités, d'où ma mise au point.

[quote]

Moi je vous parle de compétence et de capacité pas de loi.[/quote]

Sur un forum juridique on parle avant tout de loi.

[quote]

mais de nombreux psy exclu l'obligation de résultat[/quote]

Il n'y a pas d'obligation de résultat et seuls les charlatans garantissent un résultat.

Par **Bruno 3434**, le **16/12/2019** à **15:31**

Bonjour,

Dans un domaine où la détresse et parfois même la misère peu être exploitée bien sûr qu'il y a une obligation de résultat et heureusement, c'est bien là notre point de divergence car il ne faut pas la vendre avec des diplomes car ça c'est du charlatanisme aigüe. Il ne faut pas garantir un résultat, c'est un mensonge, il faut simplement y arriver, un point c'est tout, ça c'est concret. L'échec en matière de psy n'a pas sa place, c'est une très grande responsabilité qui va bien au delà d'un petit papier diplomant, c'est une nature pas autre chose. De là à avoir un discours ambiguë pas d'accord, ce qui est ambiguë et dangereux c'est de faire croire qu'avec un diplôme on est compétent, faux et archi faux dans ce domaine et croyez moi pour m'y intéressé j'en connais un Wagons de Psy diplômés incompetents. Par contre je vous rejoins à 100 % sur un point, ce n'est pas donné à tous le monde d'exercer ce métier et il y a déjà partout de vrais charlatants. et qui profitent bien souvent des situations.

Par **nihilscio**, le **16/12/2019** à **16:32**

[quote]

Il ne faut pas garantir un résultat, c'est un mensonge, il faut simplement y arriver, un point c'est tout, ça c'est concret.

[/quote]

Si l'on doit arriver à un résultat, c'est que, par définition, on est soumis à une obligation de résultat.

Les thérapeutes ont une obligation de moyens. S'ils avaient une obligation de résultats, ils ne s'occuperaient que des patients en bonne santé. Ils ne prendraient pas le risque de s'occuper de vrais malades dont l'état pourrait ne pas s'améliorer.

[quote]

De là à avoir un discours ambiguë pas d'accord.

[/quote]

Vous savez peut-être ce que vous voulez dire, mais, manifestement, vous avez quelque difficulté à appréhender ce que comprend votre interlocuteur. Pour votre interlocuteur, la conclusion à tirer de votre intervention n'est pas claire du tout. *peu importe votre formation...* Or, pour le législateur, la formation est un préalable indispensable : **si vous n'avez pas suivi la formation obligatoire, vous n'avez pas le droit d'exercer**. Cela dit, vous pouvez à loisir dire que ce n'est pas suffisant. Mais, malheureusement, comme vous ne l'avez pas dit, j'ai pris le soin de le faire pour dissiper toute équivoque..

[quote]

L'échec en matière de psy n'a pas sa place, c'est une très grande responsabilité qui va bien au delà d'un petit papier diplomant, c'est une nature pas autre chose..

[/quote]

Phrase dénuée de sens.

Par **bruno3434**, le **17/12/2019** à **12:18**

Ce que écrivez est un non sens à tendance dramatique et vous contredisez l'intégralité de vos écrits. Il sert à quoi votre diplôme dans la phrase citée ci après, très certainement pas à exercer avec dignité la fonction de thérapeute. Vous allez à l'encontre même de ce que vous avez affirmé lorsque vous évoquez mon intervention ambiguë, car si on lit cette phrase on comprend que tout le monde peut exercer car pour ne rien apporter il n'y a besoin d'aucun diplôme. Je ne suis évidemment pas d'accord avec cette analyse et je pense que vous n'avez pas exprimé convenablement votre opinion ou alors le métier que nous défendons vous et moi n'a aucune utilité d'après cet écrit. Pour moi il y a clairement une obligation absolue de résultat sinon c'est trop facile, c'est une question de responsabilité.

Par **nihilscio**, le **17/12/2019** à **13:17**

La responsabilité du médecin est une question complexe qui est très bien exposée dans la note suivante : <https://sfml-asso.fr/images/docs/responsabilite.pdf>. Cela ne s'applique pas qu'aux seuls médecins mais également à tous les thérapeutes.

Le titre de psychothérapeute n'est réglementé que depuis 2004 et il ne l'est strictement que depuis 2010. Je n'ai pas dit que le diplôme suffisait, j'ai tenu à rappeler que le diplôme est obligatoire, ce qu'il n'était pas il y a encore peu.

De façon générale, je cite la note donnée en lien ci-dessus : *L'obligation du médecin est donc, en toutes circonstances, de mettre au service du patient les moyens les plus adaptés à son*

*état compte tenu des connaissances du moment. **C'est une obligation de moyens, et généralement, c'est au plan technique sa seule obligation.***

L'arrêt de la cour de cassation du 20 mai 1936, dit arrêt Mercier, reste d'actualité :

***Il se forme entre le médecin et son client un véritable contrat comportant, pour le praticien, l'engagement, sinon, bien évidemment, de guérir le malade, du moins de lui donner des soins, non pas quelconques mais consciencieux, attentifs et, réserve faite de circonstances exceptionnelles, conformes aux données acquises de la science.***

Par **bruno3434**, le 17/12/2019 à 14:02

Bonjour,

La différence entre la médecine et la psychologie est simple car 98% des pathologies en médecine générale sont connues et donc par définition soignables par médicaments ou traitements notamment. En psychologie (pas en psychiatrie qui nécessite là des connaissances précises et un diplôme de médecin psychiatre) le médicament n'a pas sa place, une fois de plus si on est un très bon thérapeute. Il n'y a pas de science exacte en psychologie simplement des réflexes symptomatiques qui doivent guider l'analyse. Tous les cas sont différents et pas un ne se ressemble, c'est justement là le côté passionnant de ce métier, mais encore une fois de plus faut il être très fort pour s'attribuer une obligation de résultat systématique. En matière non cartésienne la connaissance théorique et les convictions peuvent nuire à l'instinct si indispensable à une bonne analyse. Nous assimilons bien trop souvent l'obtention de diplôme à l'intelligence et c'est ça l'erreur dans ce domaine. Partir d'une feuille blanche pour chaque cas, être ultra humble et très intelligent et c'est la réussite assurée en psychologie.

Par **morobar**, le 17/12/2019 à 15:10

Bonjour,

[quote]

Nous assimilons bien trop souvent l'obtention de diplôme à l'intelligence et c'est ça l'erreur dans ce domaine.

[/quote]

L'erreur, et ce n'est pas un signe de grand intelligence, est de reconnaître l'objet de ce site.

Alors plutôt que de nous distiller des logorhées d'écrits, prenez la peine de lire les règles de ce forum, de vous y tenir, et de poser/répondre à des questions exclusivement juridiques.

Par **Nono3434**, le 17/12/2019 à 22:03

Vous avez tout à fait raison me concernant je ne suis que très peu intelligent, du moins

suffisamment pour intriguer des psy qui m'ont dit eu même que je devrais ouvrir un cabinet car il n'avait que très rarement observé une personne capable de scanner plusieurs inconnu en peu de temps, 15 à 20 mns. D'où ma position claire, OUI VOUS POUVEZ OUVRIR UN CABINET DE PSYCHOLOGIE SANS DIPLOME bac +5 A CONDITION D'AVOIR DE TRES GROSSES PREDISPOSITIONS A L'ANALYSE. N'HESITEZ PAS LANCER VOUS ET SOYEZ BON.

AU fait 152 de QI ce n'est pas énorme mais ça aide pas mal.  
Bonne continuation.

Par **nihilscio**, le **18/12/2019** à **00:44**

[quote]

Partir d'une feuille blanche pour chaque cas, être ultra humble et très intelligent et c'est la réussite assurée en psychologie.

[/quote]

Et l'on est très fier de son humilité.

[quote]

VOUS POUVEZ OUVRIR UN CABINET DE PSYCHOLOGIE SANS DIPLOME bac +5

[/quote]

Faux. Voir l'article 44 de la loi 85-772 du 25 juillet 1985 et son décret d'application 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Ce sont des diplômes de niveau bac + 5.